



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours :

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAPET) INTERNE

**CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS CERTIFIÉS DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAER) INTERNE**

Section : Économie et gestion

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

Rapport de jury présenté par :

Fabienne KEROULAS
Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche
Présidente du jury

**Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis
sous la responsabilité des présidents de jury**

SOMMAIRE

1	COMPOSITION DU JURY	4
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA SESSION 2026.....	5
3	RÉGLEMENTATION DU CONCOURS.....	11
4	OBSERVATIONS GÉNÉRALES.....	11
5	ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	11
	5.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	12
	5.1.1 Exigences de fond du dossier de RAEP.....	12
	5.1.2 Exigences de forme du dossier de RAEP	14
	5.1.3 Critères d'appréciation du dossier de RAEP.....	15
	5.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY	15
	5.2.1 Observations générales	15
	5.2.2 Observations et conseils sur le fond du dossier de RAEP	16
	5.2.3 Observations et conseils sur la forme du dossier de RAEP.....	21
6	ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	22
	6.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	22
	6.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY	24
	6.2.1 Observation préalable	24
	6.2.2 Observations générales.....	24
	6.2.3 La phase de préparation de l'épreuve	25
	6.2.4 L'exposé.....	25
	6.2.5 Les recommandations aux futurs candidats de l'épreuve orale	26
	6.2.5.1 Développer les savoirs scientifiques et justifier la démarche pédagogique	27
	6.2.5.2. Élaborer ses propres supports.....	27
	6.2.5.3. Connaître la série STMG et les voies d'orientation possibles	28
	6.2.5.4. Utiliser les techniques de la communication orale.....	28
	6.2.6 L'entretien	29

1 COMPOSITION DU JURY

L'arrêté portant nomination des membres de jury des concours CAPET interne – CAER interne, Économie et gestion, option communication, organisation et gestion des ressources humaines, est publié sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/composition-des-jurys-concours-recrutement-enseignants-session-2026-1142>

2 STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA SESSION 2026

Admissibilité et Admission

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	28	23
Candidats inscrits	288	78
Candidats présents (dossiers reçus)	182	54
Admissibilité		
Candidats admissibles	48	32
Moyenne des candidats admissibles	12,81	11,95
Barre d'admissibilité	11,5	10
Admission		
Candidats présents	45	28
Moyenne des candidats admis	13,19	13,14
Barre d'admission	10	10
Nombre de candidats admis	27	23
Candidats inscrits sur liste complémentaire	0	1

Répartition hommes / femmes des candidats admis et admissibles - CAPET

	Nombre des présents et %	Nombre des admissibles et %	Nombre d'admis et %
Femmes	123 (68 %)	38 (79 %)	23 (85 %)
Hommes	59 (32 %)	10 (21 %)	4 (15 %)
TOTAL	182	48	27

Répartition hommes/femmes des candidats admis et admissibles -CAER

	Nombre des présents et %	Nombre des admissibles et %	Nombre d'admis et %
Femmes	42 (77 %)	26 (81 %)	18 (78 %)
Hommes	12 (23 %)	6 (19 %)	5 (22 %)
TOTAL	54	32	23

Principales académies d'origine des candidats admis – CAPET

Académie	Nombre	En % des d'admis
Bordeaux	3	11 %
Grenoble	2	7 %
Lille	2	7 %
Lyon	3	11 %
Mayotte	3	11 %
Montpellier	1	4 %
Nantes	2	7 %
Nice	1	4 %
Normandie	1	4 %
Orléans-Tours	1	4 %
Poitiers	1	4 %
SIEC	6	22 %
Toulouse	1	4 %

Principales académies d'origine des candidats admis – CAER

Académie	Nombre	En % du nombre d'admis
Aix-Marseille	1	4,3 %
Bordeaux	1	4,3 %
Clermond-Ferrand	1	4,3 %
Grenoble	1	4,3 %
Guadeloupe	1	4,3 %
Guyane	1	4,3 %
Lille	5	22 %
Montpellier	1	4,3 %
Nantes	4	17 %
Reims	1	4,3 %
Strasbourg	1	4,3 %

Toulouse	2	9 %
SIEC	3	13 %

Principales professions des candidats admis – CAPET

Profession	Nombre	En % des d'admis
Contractuel 2 nd degré	21	78 %
Enseignant stagiaire second degré col/lyc	/	/
Personnel enseignant titulaire fonction publique	6	22 %
Professeur des écoles	/	/

Principales professions des candidats admis – CAER

Profession	Nombre	En % des d'admis
Maître contr.et agréé rem tit	1	4 %
Maître contr.et agréé rem ma	3	13 %
Maître délégué	19	83 %

Principaux diplômes des candidats admis – CAPET

Titre ou diplôme requis	Nombre	En % des d'admis
Diplôme post-secondaire 5 ans ou +	1	4 %
Grade Master	1	4 %
Master MEEF	3	11 %
Autre Master	10	37 %
Diplôme classe niveau 7	2	7 %
Licence	5	18 %
M1 ou équivalent	3	11 %
Pratique professionnelle 5 ans cadre	1	4 %
Titre classe niveau 6	1	4 %

Principaux diplômes des candidats admis – CAER

Titre ou diplôme requis	Nombre	En % des d'admis
Diplôme post-secondaire 5 ans ou +	1	4%
Grade Master	1	4%
Master MEEF	2	9%
Autre Master	11	47%
Licence	2	9%
M1 ou équivalent	2	9%
Dispense accordée au titre de parent de 3 enfants	2	9%
Diplôme post secondaire 4 ans	2	9%

Notes obtenues par les candidats

	CAPET	CAER
Note obtenue par le 1er admissible	15	15
Note obtenue par le dernier admissible	9	9
Meilleure note obtenue à l'oral	20	20
Note la plus basse obtenue à l'oral	5	5
Note maximale à l'oral obtenue par les admis	20	20
Note minimale à l'oral obtenue par les admis	9	9
Note à l'oral du 1er reçu	20	20
Note à l'oral du dernier reçu	9	9

3 RÉGLEMENTATION DU CONCOURS

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98591/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion.html>

Par ailleurs, le portail disciplinaire institutionnel de la discipline Économie et gestion se trouve à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/ecogest>

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est publié par arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013.

4 OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et le concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) internes comportent deux épreuves :

- l'épreuve d'admissibilité, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui prend appui sur un dossier établi par le candidat
- l'épreuve pratique d'admission, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat

Pour la session 2026, 28 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 23 postes pour l'enseignement privé (CAER).

Le jury est composé de professeurs expérimentés et il est co-présidé par une inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et une inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR). Une professeure certifiée, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, assure le secrétariat général et a été assistée par une professeure certifiée.

Les épreuves d'admission de la session 2026 se sont déroulées au lycée Marie Curie à Marseille ; le directoire et les membres du jury remercient madame la Proviseure et son équipe pour l'excellent accueil du concours.

Ce rapport est un document de référence et d'accompagnement des candidats pour les mener à la réussite du concours. Il a pour vocation d'aider les candidats à mieux appréhender ses règles, ses attentes et ses exigences et de préciser clairement les attendus des épreuves. C'est un outil de formation et de préparation à la réussite du concours.

5 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ - Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle fait l'objet d'une notation de 0 à 20. Il est rappelé que la présence d'une page de couverture, datée et portant la signature du candidat, est obligatoire. Le candidat atteste ainsi sur l'honneur l'exactitude des informations figurant sur le dossier.

À travers cette épreuve, le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en économie et gestion et dans la spécialité du concours. Ainsi, le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, à la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Le dossier de RAEP exige un ancrage réel dans le champ disciplinaire de la spécialité « Communication, organisation et gestion des ressources humaines » et nécessite une préparation rigoureuse ainsi que le respect du formalisme imposé, au risque de proposer un dossier hors sujet.

En effet, certains dossiers « hors sujet » présentent :

- des séquences relevant du baccalauréat professionnel industriel, du CAP Vente, du programme de classe de 3^e sur l'aide à l'orientation, d'un programme relevant de l'école primaire (ex : campagne d'affichage de dessins d'élèves), d'un cours universitaire (présentant une liste d'articles publiés) ;
- des séquences en classe de baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA), en section de technicien supérieur (STS) management opérationnel de la sécurité (MOS) sans transposition didactique en Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ou en section de technicien supérieur (STS) tertiaire sans aucun lien avec la spécialité du concours ;
- une liste d'expériences professionnelles sous forme de CV détaillé ou Porfolio.
- Une activité succincte centrée sur la seule expérience d'assistant d'éducation (AED) sans lien avec le programme ou le champ disciplinaire de la spécialité « Communication, organisation et gestion des ressources humaines »

Il est donc indispensable, pour se préparer, de lire les différents rapports de jury et références qui permettent de s'approprier les conseils et recommandations, notamment la nécessité de propositions pédagogiques réalistes et concrètes répondant aux attentes des différentes épreuves.

Le respect des règles de forme en matière de présentation, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse, sont des éléments qui sont pris en compte dans l'évaluation. La maîtrise de la langue française, notamment de l'orthographe, constitue une compétence incontournable du métier d'enseignant, comme le précise le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01/07/2013 publié au J.O. du 18/07/2013), par la compétence : « maîtriser la langue française à des fins de communication ».

5.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

5.1.1 Exigences de fond du dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (**2 pages maximum**), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou dans tout autre domaine, notamment en formation continue des adultes. En effet, les candidats hors statut d'enseignant sont à même de réussir au concours en démontrant que leur expérience, leurs compétences et leur potentiel peuvent être mis au service de l'Éducation nationale.

Cette partie du dossier doit permettre à chaque candidat de mettre en valeur les compétences pédagogiques acquises au cours de son parcours professionnel ainsi qu'une réflexivité sur ce parcours pour mettre en évidence une identité professionnelle en adéquation avec le concours visé.

Dans une seconde partie (**6 pages maximum**), le candidat développe une séquence et/ou une séance pédagogique **dans la discipline concernée par le concours**. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Si le candidat n'a pas vécu de situation d'apprentissage dans la voie technologique (STMG et/ou STS tertiaire en lien avec la spécialité du concours), la **transposition dans cette dernière est obligatoire**. À cet effet, le candidat devra favoriser

une exploitation pédagogique dans la spécialité du concours, à savoir « Communication-Organisation et gestion des ressources humaines ». Il doit donc démontrer sa capacité à prendre en compte la spécialité du concours présenté. **La transposition doit apporter un éclairage concis et rigoureux sur les attentes dans la voie technologique.**

Le candidat ne doit donc pas décrire son expérience professionnelle ou une séquence dans une voie autre que technologique. Il démontrera qu'il connaît les programmes, la série STMG et/ou l'enseignement en STS tertiaire. Pour cela, le jury encourage ces candidats à réaliser une immersion dans la série STMG et/ou dans des STS tertiaires.

Dans ce contexte, le candidat a le choix de présenter :

- ✓ soit une situation qu'il maîtrise et qui lui a permis d'atteindre ses objectifs pédagogiques totalement ou partiellement, avec une analyse rétrospective permettant de définir des axes d'amélioration ;
- ✓ soit de réaliser une transposition dans une classe de STMG ou de STS tertiaire et en particulier la STS Support à l'action managériale (SAM), à partir d'un vécu dans une classe hors spécialité.

Dans tous les cas, une analyse réflexive sur ce qu'il a appris du métier d'enseignant est un attendu important et, à ce titre, le candidat devra l'explicitier. Le jury est particulièrement attentif à la capacité d'analyse et de réflexion dont fait preuve le candidat.

Pour cela, le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séances d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux.

L'activité présentée doit se situer dans **un programme en vigueur au jour du dépôt du dossier RAEP.**

Seront plus particulièrement présentés et précisés :

- ✓ les capacités ou compétences, les notions, les contenus mentionnés par les programmes et les référentiels,
- ✓ les enjeux scientifiques de la séance (ou séquence) présentée,
- ✓ la mise en œuvre des choix didactiques et pédagogiques,
- ✓ la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation,
- ✓ les transversalités envisageables entre les matières,
- ✓ la capacité à intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier,
- ✓ les modalités pédagogiques : mise en œuvre de la classe inversée, îlots, scénario, travaux dirigés, classe entière, travail en groupe, etc.
- ✓ les choix des supports (vidéo, podcast, article de presse, questionnaire en ligne, extrait de manuel, etc.) en citant les sources et en mettant en lumière l'appropriation par l'enseignant de ces différents outils. L'utilisation d'un dossier reprenant exclusivement un chapitre ou un ensemble de documents émanant d'un manuel doit être évitée ;
- ✓ les annexes doivent permettre d'apprécier les enjeux scientifiques et pédagogiques.

Le jury attire l'attention des futurs candidates et candidats sur la densité de leur dossier. De trop nombreuses propositions d'exploitation peuvent nuire à leur compréhension et rendre le dossier peu clair. Il est préférable de limiter ces propositions et de les exposer clairement pour mieux les justifier. Il est important de démontrer une mise en œuvre concrète des choix pédagogiques d'une séance (parfois à privilégier plutôt que de vouloir décrire plusieurs séances) et ne pas se contenter d'une description théorique comme, par exemple, décrire la théorie de la pédagogie en îlots sans en démontrer l'application effective dans la classe. Les dossiers doivent être précis et concis (éviter de mentionner certains incontournables comme saluer les élèves, faire l'appel, inscription des absents, etc.).

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi

que la contribution de l'enseignant au processus d'orientation des jeunes.

Par ailleurs, le candidat doit tenir compte de la diversité des élèves et agir dans le cadre de sa responsabilité éducative, de son **éthique professionnelle et de principes déontologiques propres au métier d'enseignant**.

5.1.2 Exigences de forme du dossier de RAEP

Les candidats veilleront à respecter **strictement les règles de présentation du dossier**.

Le dossier

➡ Il est composé de deux parties distinctes qui doivent respecter **obligatoirement** le nombre de pages suivant :

- la première partie (**2 pages maximum**)
- la deuxième partie (**6 pages maximum**)

➡ Chacune des deux parties du dossier devra être présentée en respectant **obligatoirement** les règles suivantes :

- **pagination obligatoire**
- **dactylographié en Arial 11**
- **interligne simple**
- **au format 21 x 29,7 cm**
- **sans retrait en début de paragraphe**

➡ **Les marges doivent impérativement respectées** la présentation suivante :

- **droite et gauche : 2,5 cm**
- **à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm**
- **sans retrait en début de paragraphe**

Les annexes

- À leur dossier les candidats joignent un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'ils jugent utiles de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter **un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages**. Le jury ne prendra pas en considération les documents d'un volume supérieur.
- Les curriculum vitae, bulletins de paie, arrêtés d'affectation, attestation d'emploi, lettre de recommandations, rapport d'inspection et documents administratifs assimilés ne sont pas attendus dans le dossier de RAEP.
- Les liens conduisant vers des ressources complémentaires ne sont pas utiles car l'évaluation du jury portera sur le dossier de RAEP au sens strict.

Le jury souligne que certains dossiers ne respectent pas les contraintes liées au **nombre de pages de chacune des parties**. Le respect des règles fait partie intégrante des compétences professionnelles attendues et **conditionne la recevabilité du dossier**.

Le jury rappelle donc l'importance du **strict respect** de la nomenclature et des contraintes formelles fixées dans le cadre du dossier. Le nombre maximal de pages autorisé pour chaque partie du dossier constitue une exigence impérative. Tout dépassement, même minime, de l'un de ces volumes réglementaires entraîne la qualification du dossier comme « hors norme ».

Conformément aux règles du concours, un dossier hors norme ne peut être lu ni évalué par le jury.

Un regard particulier doit aussi être porté sur :

- ✓ l'orthographe (y compris dans les annexes qui incluent des supports élèves),

- ✓ la syntaxe et les structures grammaticales,
- ✓ le respect de la conjugaison (auxiliaires, accords),
- ✓ les règles de ponctuation,
- ✓ le registre de langage.

Au sujet du respect de ces conditions de forme, le jury conseille vivement aux candidats d'opérer une dernière relecture de leur dossier avant le dépôt sur la plateforme. La pagination doit aussi faire l'objet d'une attention soutenue (y compris les annexes).

Il n'est pas toujours utile de chercher absolument à utiliser les 6 pages pour exposer la fiche d'activité pédagogique. Il est rappelé que ces 6 pages sont un maximum. À l'inverse, les dossiers comportant une ou deux pages ne permettent pas réellement de rendre compte totalement du développement de l'exploitation pédagogique.

5.1.3 Critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent d'une part sur des éléments de forme :

- ✓ le dossier : le candidat annexe un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury et dont il fait référence dans son analyse. Ces annexes ne peuvent excéder 10 pages ;
- ✓ la structure du dossier est un des éléments d'appréciation important en matière de forme. Il en est de même de la qualité de l'expression écrite, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- ✓ l'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier ;
- ✓ le dossier de RAEP doit comporter la page de couverture officielle ;
- ✓ dans la situation où le candidat présenterait plusieurs concours, **il est impératif de procéder au dépôt du RAEP correspondant aux attendus de chaque concours.**

D'autre part, les critères d'appréciation portent sur les éléments de fond suivants :

- ✓ la valorisation des expériences professionnelles au regard du référentiel métier avec une réelle explicitation des liens avec les compétences « métier »,
- ✓ la pertinence du choix de l'activité décrite en lien avec la spécialité du concours,
- ✓ la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- ✓ la capacité à intégrer et justifier les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier,
- ✓ la capacité d'analyse et réflexive du candidat,
- ✓ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- ✓ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés.

5.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

5.2.1 Observations générales

Les résultats montrent une hétérogénéité importante des dossiers reçus, tant sur le fond que sur la forme. Plusieurs observations générales peuvent être formulées au regard des dossiers qui ont été évalués :

Sur le fond, le jury observe l'excellence de certains dossiers qui présentent les caractéristiques suivantes : approche scientifique solide, réflexion didactique et pédagogique clairement maîtrisée et explicitée, analyse réflexive du candidat.

Cependant, le jury déplore que certains candidats présentent des RAEP qui ne correspondent pas aux

attendus de la spécialité visée par le concours.

Sur la forme, les candidats s'attachent pour beaucoup à respecter les consignes des derniers rapports du jury et ont, à cet effet, répondu aux attentes de forme exigées. En revanche, une multitude de dossiers comportent des polices de caractères différentes, des phrases trop longues, des fautes d'orthographe et de syntaxe, une ponctuation inadaptée, des mots ou des phrases en gras sans pertinence ou encore une absence de saut de lignes.

Il faut souligner également que, chaque année, des dossiers d'une même session présentant de fortes similitudes, voire des paragraphes entiers identiques, sont identifiés. Cela conduit nécessairement à une prise en compte dans l'évaluation conduite par les membres du jury.

Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui-même, car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Il est également nécessaire d'actualiser le RAEP lorsque le candidat s'est présenté les années précédentes. Il est constaté que cette actualisation n'est pas systématique. Or, la réutilisation d'un dossier non modifié d'une année sur l'autre ne se limite pas à une question de mise à jour formelle : elle peut également avoir des incidences didactiques, notamment en raison de l'évolution des programmes ou des référentiels, de l'actualisation de certains termes professionnels (réformes, évolutions institutionnelles, etc.), ainsi que de la pertinence des données mobilisées. Le jury en tient compte dans l'évaluation.

5.2.2 Observations et conseils sur le fond du dossier de RAEP

Présentation des responsabilités d'enseignement

Les responsabilités du candidat (professeur principal, porteur de projet par exemple), dans le cadre de ses enseignements, doivent être explicitées et valorisées de façon structurée.

Constats du jury :

Les dossiers répondant aux attendus présentent de façon structurée les éléments significatifs de l'expérience professionnelle et du parcours de formation de la candidate ou du candidat.

Conseils aux candidats :

- ✓ rattacher de façon significative l'expérience antérieure et celle d'enseignement actuel,
- ✓ valoriser les expériences significatives au sein de l'établissement (participation au CA ou autres commissions),
- ✓ structurer la description du parcours professionnel,
- ✓ montrer en quoi les acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction (compétences professionnelles et personnelles transversales).

Réflexivité sur le parcours

Une réflexivité quant aux acquis de l'expérience d'enseignement est attendue de même que sur les compétences de l'enseignant (référentiel métier). De plus, les candidats doivent relier leur identité professionnelle avec la voie technologique et la spécialité du concours.

Constats du jury :

Les candidats ayant des expériences en économie et gestion, ne les valorisent pas toujours. Certains candidats n'ont pas démontré de lien avec l'option du concours. Souvent, le référentiel métier n'est pas suffisamment exploité et l'identité professionnelle n'est pas mise en lien avec la voie technologique et l'option du concours.

Conseils aux candidats :

- ✓ faire le lien entre les expériences d'enseignement et le référentiel des compétences du métier du professorat et de l'éducation,
- ✓ mettre en avant l'intérêt pour l'option du concours préparé,
- ✓ montrer comment les expériences professionnelles passées peuvent être réutilisées dans la pratique.

La pertinence du choix de l'activité

Le choix de l'activité décrite est important. L'activité doit obligatoirement couvrir l'un des domaines des programmes ou référentiels de la voie technologique, dans l'option concernée par le concours. Si l'activité présentée n'a pas été réalisée auprès d'un public d'élèves de STMG ou d'étudiants de STS tertiaire s'intégrant dans l'option du concours, il convient d'envisager impérativement sa transposition tant sur le plan pédagogique que sur les contenus enseignés. En effet, le candidat doit démontrer sa connaissance des spécificités de la voie technologique.

Constats du jury :

Des candidats ont présenté une activité sans lien avec la spécialité du concours (exemples : la performance commerciale en SDGN / les ressources financières en MSDGN - tronc commun). D'autres ont présenté une activité sans lien avec la voie technologique (ex : une simple description des missions au sein d'un GRETA, baccalauréat professionnel commerce). Certains dossiers n'ont pas d'ancrage en ressources humaines et communication, ni même en STMG : séquence en STS MCO, en Sciences économiques et sociales (SES), séquence en droit, économie ou management (dans ce dernier cas une coloration « communication ou GRH »).

Ainsi, pour certains candidats, la transposition est :

- soit absente,
- soit mentionnée sans être explicite,
- soit relevant d'une séance qui est hors du champ disciplinaire de l'économie et gestion, option communication, organisation et gestion des ressources humaines (exemples : un projet de prévention routière avec l'élaboration d'un contenu audiovisuel, une séance décrite dans une classe de primaire ou de collège, ou encore des propositions de thématiques sans exploitation pédagogique).

En cas d'activité réalisée en dehors de l'option du concours :

- transposer l'activité. Cela ne signifie pas nécessairement réécrire une autre séance, mais montrer explicitement les points d'appui et les transferts possibles (programme de la série STMG ou référentiels de STS tertiaire de l'option du concours).

Néanmoins, certains candidats ont pris soin de transposer leur activité dans l'option du concours.

Conseils aux candidats :

- ✓ choisir une activité en lien direct avec l'option du concours COGRH,
- ✓ choisir une activité réellement mise en œuvre (et non simplement observée),
- ✓ expliciter la mise en contexte au regard des programmes et référentiels.

Maîtrise des enjeux scientifiques et didactiques

L'écrit doit permettre au jury d'apprécier la bonne maîtrise des programmes et des connaissances scientifiques identifiées dans ces programmes, ainsi qu'une référence aux auteurs en sciences de gestion. Le candidat doit justifier chacun de ses choix didactiques. Le jury attend du candidat un écrit organisé et cohérent en utilisant des connaissances et un vocabulaire scientifique et didactique adaptés et actualisés. Le dossier démontre que le candidat a une vision globale des contenus des programmes, des capacités qui y sont incluses, des prérequis et des transversalités envisageables.

Constats du jury :

Sur le fond, le jury constate une assez forte hétérogénéité des dossiers présentés tant dans la maîtrise des connaissances que dans la vision des programmes et de leurs transversalités :

- certains dossiers témoignent d'une très bonne exploitation didactique des activités d'enseignement mettant en avant la spécificité de la démarche technologique (contextualisation de l'analyse, monographies, démarche de projet, etc.). Certains candidats mentionnent des auteurs en sciences de gestion et en sciences de l'éducation sur lesquels ils appuient leurs réflexions scientifiques et didactiques ;
- les dossiers ne présentant pas les exigences requises par cette épreuve sont ceux des candidats qui n'ont pas explicité les capacités ou compétences et/ou défini les notions et les concepts. Plusieurs dossiers ne présentent pas de contextualisation et proposent une démarche très descendante. Le jury déplore trop souvent le manque d'explicitation précise de la démarche didactique mise en œuvre. Il est aussi relevé que les transpositions réalisées par les candidats qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique sont peu étayées (école primaire, collège ou lycée professionnel).

Conseils aux candidats :

- ✓ effectuer un cadrage précis des thèmes, des questions de gestion, des capacités et des notions du programme choisi,
- ✓ maîtriser les programmes et le vocabulaire liés à la série,
- ✓ actualiser les connaissances (GEPP plutôt que GPEC, QVCT plutôt que QVT, TJ plutôt que TGI etc.),
- ✓ expliciter les contextes des activités proposées et leurs exploitations,
- ✓ traiter les transversalités liées à l'activité choisie.

Maîtrise des enjeux pédagogiques

Il est attendu une explicitation de la démarche pédagogique et des mécanismes d'apprentissages mis en œuvre. Ainsi, la mise en place et l'animation de scénarii innovants sont valorisés. Les modalités d'évaluation doivent être présentées et justifiées, de même que les modalités de différenciation et de remédiation.

Constats du jury :

Les meilleurs dossiers sont ceux des candidats qui se distinguent par la qualité de leur analyse de la classe. Ces candidats démontrent également leur capacité à accompagner les élèves dans leur parcours. Les méthodes d'animation, la variété des évaluations et les pratiques innovantes ont été particulièrement appréciées quand celles-ci ont été clairement présentées.

Certains dossiers ne prennent pas en compte la différenciation des élèves, d'autres ont un descriptif des activités sans analyse approfondie ou sans implication des élèves dans la démarche d'animation. Certaines propositions se limitent à un travail en groupes sans préciser la composition et la répartition des rôles au sein des groupes. L'usage du numérique est parfois peu mis en avant. Certains dossiers sont très descriptifs et théoriques, ne permettant pas de mettre en valeur l'animation de la classe par l'enseignant. De manière générale, la différenciation est rarement prise en compte.

Enfin, la gestion du temps (sur la séance/dans la progression) montre que des contraintes temporelles n'ont pas toujours été prises en compte.

Conseils aux candidats :

Le candidat doit envisager une démarche pédagogique structurée et correctement justifiée au regard des choix opérés. Cela implique de :

- ✓ détailler une séance ou une partie de séquence pédagogique réelle, actualisée, conçue par le candidat lui-même pour renforcer sa cohérence et inscrite dans une progression,

- ✓ réaliser une présentation du contexte de l'établissement et de la classe pour faciliter la compréhension de la démarche pédagogique,
- ✓ présenter les prérequis et transversalités intra et inter disciplinaires,
- ✓ expliciter le scénario de façon précise afin que le jury dispose d'une représentation claire du déroulé de la séance proposée,
- ✓ présenter l'animation et la mise en place de scénarii innovants : proposer une réflexion sur l'organisation de l'espace classe afin de faciliter la maîtrise des enjeux pédagogiques (exemple : disposition des tables en îlot, en U, en atelier etc.),
- ✓ réaliser ses propres supports afin de les maîtriser parfaitement, limiter le recours à des manuels et utiliser sa propre expérience ou des monographies,
- ✓ varier les supports d'activités et recourir aux outils numériques tout en respectant la réglementation (*le RGPD et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*) et le cadre d'usage de l'IA en éducation paru en juin 2025, en veillant à la pertinence des outils mobilisés et en établissant un lien avec les compétences PIX,
- ✓ proposer des activités scénarisées, qui prennent appui sur l'usage de monographies ou de situations professionnelles réelles et qui rendent l'élève acteur de ses apprentissages,
- ✓ présenter et détailler les évaluations des élèves (type, enjeux, objectifs, temporalité ...),
- ✓ proposer des remédiations pertinentes qui démontrent la capacité à analyser la situation et à s'y adapter,
- ✓ s'assurer d'utiliser le bon vocabulaire (confusion : déductive/inductive – contexte/monographie – référentiel/programme - séance/séquence etc.),
- ✓ intégrer les élèves à besoin éducatif particulier avec une démarche pédagogique individualisée qui prend en compte les éventuels aménagements mis en place (PPRE, PAI, PAP, PPS),
- ✓ adopter une entrée par les capacités attendues des élèves par l'étude de cas réels problématisés,
- ✓ fonder son approche sur l'articulation entre l'observation, l'analyse, la conceptualisation et l'interprétation de cas d'organisations et plus particulièrement d'entreprises, et sur la comparaison des organisations,
- ✓ proposer des prolongements,
- ✓ présenter les documents-élèves en annexe afin de permettre au jury de mieux cerner l'implication des élèves et le rôle de l'enseignant dans la séance présentée.

Culture numérique

Conformément au référentiel des compétences du métier du professorat et de l'éducation, il est attendu par le jury que les candidats intègrent les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier afin de :

- ✓ tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs,
- ✓ aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative,
- ✓ participer à l'éducation des élèves à un usage responsable,
- ✓ utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Constats du jury :

De nombreux RAEP ne mettent pas en évidence la maîtrise de la culture numérique. D'autres dossiers témoignent d'une maîtrise limitée ou obsolète, ou encore d'usages ne tenant pas compte des règles juridiques et déontologiques propres à l'utilisation de ces outils, notamment en matière de respect du RGPD, du droit à l'image, de sécurisation des données exploitées ou de recours aux outils numériques institutionnels mis à la disposition des enseignants.

Certains dossiers mentionnent l'utilisation d'outils numériques mais sans l'intégrer dans une démarche pédagogique réfléchie et justifiée.

Conseils aux candidats :

- décrire précisément les modalités de sécurisation des données exploitées et les précautions prises lors de l'exploitation pédagogique des ressources numériques avec les élèves,
- s'assurer de l'actualisation des outils en tenant compte des évolutions technologiques et réglementaires en vigueur,
- utiliser les outils numériques en justifiant les choix au regard des objectifs pédagogiques poursuivis.
- Prendre connaissance du cadre de référence des compétences numériques en Éducation (CRCN – EDU)

Point d'attention sur l'intelligence artificielle

- Le jury insiste sur le fait que le recours éventuel à des outils d'intelligence artificielle ne saurait en aucun cas se substituer à la réflexion personnelle du candidat.
Si ces outils peuvent, le cas échéant, accompagner certaines phases de recherche documentaire, d'organisation ou de reformulation, ils ne peuvent produire à la place du candidat la mise en perspective didactique, l'analyse et la réflexion critique attendues dans le dossier. Or, le jury a constaté que certains travaux présentaient des développements manifestement déconnectés de l'expérience professionnelle réelle du candidat, une homogénéité de style ou des formulations génériques nuisant à l'appropriation personnelle des attendus du concours. De tels dossiers ne permettent pas de mettre en avant les compétences professionnelles, réflexives et analytiques exigées par le concours. Le jury rappelle que la valeur du dossier repose avant tout sur l'appropriation personnelle des contenus, l'ancrage dans la pratique et la capacité du candidat à expliciter et justifier ses choix.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins pédagogiques doit faire l'objet d'une explicitation précise des objectifs poursuivis, de l'intérêt didactique des outils mobilisés et de leurs modalités d'intégration. Elle suppose également une prise de distance critique, tant sur les apports que sur les limites de ces usages, dans le respect du cadre éthique, juridique et institutionnel rappelé dans le cadre d'usage de l'IA en éducation de juin 2025.

Prise de recul

La capacité réflexive est attendue : le jury valorise la capacité à tirer profit de ses erreurs mais aussi à prendre appui sur ses forces. Un travail d'introspection sur la séance doit permettre de proposer des axes d'amélioration et de valider certains choix opérés.

Constats du jury :

Certains dossiers comportent une bonne analyse, mais parfois les candidats manquent de remise en question des pratiques et de propositions de remédiation. La prise de recul est parfois superficielle, trop courte ou sans lien avec l'activité présentée.

Conseils aux candidats :

- ✓ centrer l'analyse sur la place de l'élève et pas uniquement sur l'activité du professeur,
- ✓ améliorer certaines des pratiques ou démarches présentées en lien avec la diversité des publics et des contextes d'apprentissage,
- ✓ proposer des solutions de remédiations pertinentes.

Justification argumentée

Le candidat doit démontrer sa capacité d'argumentation lors de la justification de ses choix.

Constats du jury :

Certains candidats ont pris le temps de justifier leurs choix didactiques et pédagogiques au regard de leur contexte, alors que d'autres se limitent à des explications sans justification.

Conseils aux candidats :

- ✓ justifier les choix didactiques et pédagogiques centrés sur l'intérêt de l'élève. Pour toute initiative, expliquer les choix, les motivations, les objectifs, les attentes. (par exemple : la méthode, les supports, la posture et le geste professionnel, la technique d'animation, le type d'évaluation etc.),
- ✓ justifier les citations des auteurs et expliquer comment elles sont exploitées,
- ✓ éviter les justifications trop généralistes.

5.2.3 Observations et conseils sur la forme du dossier de RAEP

Structuration du RAEP

Le RAEP doit faire apparaître une production écrite organisée, cohérente, claire et en lien avec les documents éventuellement fournis.

Constats du jury :

Il est parfois difficile de repérer la structuration du dossier (par exemple : un processus d'organisation des idées confus et mal structuré, des pages complètement rédigées sans interligne, sans titre, sans retour à la ligne, sans mise en valeur de certains points).

De plus, certaines annexes n'ont pas de lien réel ou justifié avec le sujet proposé ou ne sont pas fournies, alors qu'elles auraient été indispensables pour comprendre l'activité présentée. Au contraire, certains dossiers comportent trop d'annexes ou n'en font pas référence dans leur écrit.

Il est constaté que de plus en plus de liens ou d'URL, sont introduits dans les dossiers. Il est rappelé que ceux-ci ne seront ni consultés ni valorisés par le jury.

Conseils aux candidats :

- ✓ présenter de façon claire et structurée (pagination du dossier, plan apparent et structuré, sous-titres, numérotation des annexes et titres des documents),
- ✓ privilégier un dossier rédigé même si la présentation de schémas ou tableaux est autorisée afin de faciliter la lecture et la compréhension des idées,
- ✓ anticiper dès la phase de conception la répartition des contenus afin de respecter strictement les volumes imposés pour chaque partie du dossier, condition indispensable à sa recevabilité,
- ✓ privilégier des annexes qui apportent un éclairage sur la compréhension de l'activité, afin de permettre au jury de mieux comprendre les intentions et les démarches didactiques et pédagogiques (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, support élève complet, dossier professeur, évaluations),
- ✓ optimiser et respecter les 10 pages d'annexes et les annoncer dans la présentation de l'activité pédagogique,
- ✓ ne pas ajouter en annexe des certificats de travail, des rapports d'inspection, des lettres de recommandation ou des notes obtenues précédemment pour ce concours ou un autre concours,
- ✓ ne pas insérer de liens hypertextes ou d'URL,
- ✓ identifier clairement dès le début de la deuxième partie : le niveau, la matière et la séquence présentés.

Qualités rédactionnelles

Le vocabulaire pédagogique et didactique doit être adapté et bien employé. De même, les idées doivent être clairement exprimées et la langue française doit être parfaitement maîtrisée.

Constats du jury :

La présentation des dossiers est généralement soignée et il est constaté une relative conformité aux exigences attendues. Cependant, des dossiers comportent de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe. Le registre de langage et le vocabulaire employé ne sont pas toujours adaptés.

Conseils aux candidats :

- ✓ être vigilant sur la mise en forme du dossier mais aussi des annexes fournies,
- ✓ relire le dossier et exprimer clairement les idées souhaitées,
- ✓ être attentif à la qualité de la langue utilisée pour proposer un RAEP sans fautes,
- ✓ utiliser un registre de langage et un vocabulaire adaptés à l'enseignement,
- ✓ respecter les contraintes de forme (police de caractère, taille, ...),
- ✓ éviter l'utilisation abusive de soulignés et de caractères gras,
- ✓ aérer les documents, par des retours à la ligne ou des sauts de pages (en respectant le nombre maximal de pages imposé),
- ✓ introduire et conclure les propos, relier les parties par des phrases de transition,
- ✓ être attentif à la lisibilité des documents en annexe.

Les candidats ayant déjà présenté un dossier de RAEP lors d'une session précédente, doivent nécessairement le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique, des programmes, de leur parcours et expériences.

Le jury encourage vivement les candidats qui n'ont pas réussi le concours cette année à travailler sur les dimensions de forme et de fond afin d'améliorer la qualité de leur dossier de RAEP.

Pour les candidats qui n'ont pas connu de situation d'apprentissage dans la voie technologique (STMG – STS tertiaire pas en lien avec la spécialité du concours), il est recommandé de réaliser des immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues.

6 ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

6.1 PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation – 3 heures.

Durée de l'épreuve - 70 minutes maximum :

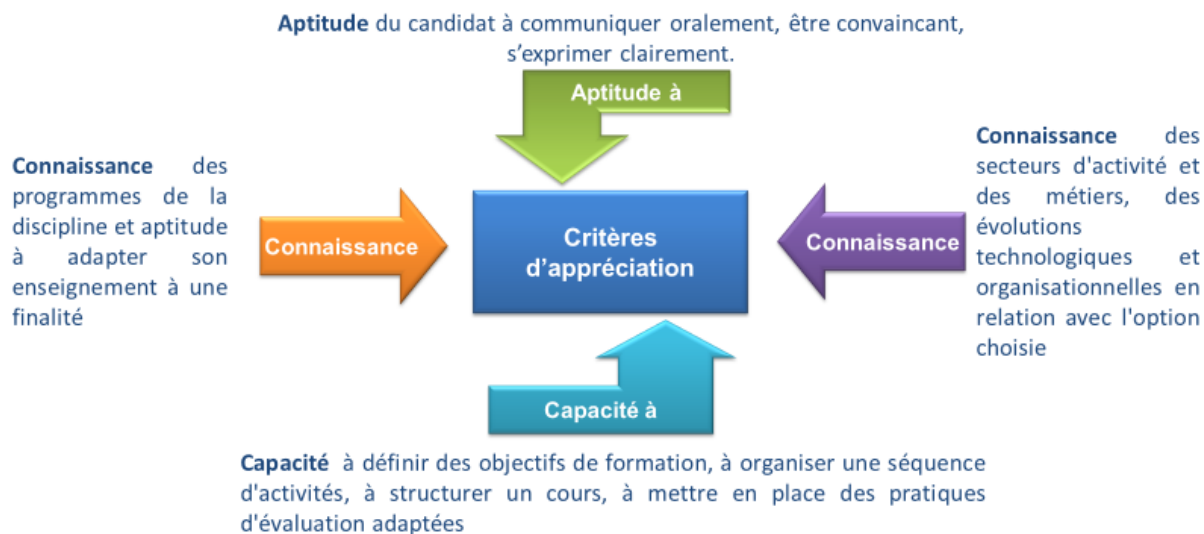
- un exposé de la part du candidat de 40 minutes au maximum
- un entretien d'une durée maximum de 30 minutes dont 10 minutes maximum peuvent porter sur le dossier de RAEP ; dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Coefficient - 2.

Le thème peut porter sur l'économie, le droit, le management ou les sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG. Le thème peut également porter sur l'économie, le droit, le management, sciences de gestion et numérique ou l'enseignement spécifique ressources humaines et communication de la classe de terminale STMG. Dans tous les cas, il sera toujours en lien avec l'option du concours.

Différents critères d'appréciation peuvent être identifiés sur cette épreuve :

Epreuve orale d'admission – Exploitation pédagogique d'une thème



Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents complémentaires peuvent être mis à la disposition du candidat.

6.2 OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

6.2.1 Observation préalable

Le jury note une amélioration de la posture des candidats à l'égard des membres du jury et des membres participant à l'organisation du concours. Les postures professionnelles inappropriées observées les années précédentes de la part de quelques candidats (attitude familière, questions posées au jury lors de l'épreuve, non-respect des consignes lors des différentes étapes du déroulement des épreuves d'admission, proxémie avec le jury non adaptée...) sont de moins en moins présentes. Le jury rappelle que ce concours suppose une posture professionnelle adaptée aux attentes du métier et de l'institution.

6.2.2 Observations générales

Les membres du jury constatent des prestations souvent hétérogènes. Certains candidats font preuve de professionnalisme et proposent des prestations qui correspondent aux objectifs de recrutement du concours. Toutefois, les jurys relèvent que certaines prestations nécessiteraient des axes de progressions afin parfaire la présentation de la séquence pédagogique (objectifs, capacités, notions, transversalités, etc.) et le recul sur les pratiques didactiques, docimologiques et pédagogiques.

Les meilleures prestations relevées par les jurys regroupent les qualités suivantes :

- ✓ une maîtrise des apports scientifiques et disciplinaires actualisés liés aux éléments du sujet (thème, contexte, etc.),
- ✓ une présentation et la justification d'une démarche pédagogique explicite, circonstanciée, pertinente et illustrée de manière appropriée,
- ✓ une identification de transversalités possibles avec une explicitation de leur mise en œuvre,
- ✓ une gestion optimale du temps de présentation afin de traiter l'intégralité des questions posées dans l'énoncé du sujet,
- ✓ une communication orale dynamique et de qualité,
- ✓ une acquisition par les candidats d'une culture numérique responsable et adaptée à la discipline et traduite par un usage pertinent et justifié des outils numériques et/ou d'intelligence artificielle,
- ✓ une appropriation du référentiel de compétences de l'enseignant,
- ✓ une réflexion sur le rôle, les missions et la posture du professeur.

Certaines prestations n'ont pas permis au candidat d'être valorisé en raison :

- ✓ d'une insuffisance ou une absence de prise en compte des éléments de contexte du sujet (ex : des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages, élèves allophones, semaine du développement durable, visite d'un professionnel, ambiance de classe, etc.),
- ✓ de propositions trop généralistes sans justifications ou liens pertinents avec le contexte,
- ✓ d'une gestion du temps inadaptée avec une présentation du contexte souvent trop longue et détaillée au détriment de la séance et du traitement de toutes les questions proposées par le sujet. Il est rappelé que le cœur de la présentation demeure la présentation d'une séance permettant d'évaluer les qualités pédagogiques du candidat,
- ✓ d'un traitement partiel des questions du sujet. Il est rappelé que l'ensemble des questions doit être traité,
- ✓ de connaissances scientifiques disciplinaires non maîtrisées et non actualisées,
- ✓ de supports pédagogiques inexistantes ou très limités. Afin d'inscrire concrètement sa proposition, l'appui sur des supports élèves (ne serait-ce qu'à l'état d'ébauche) est souvent négligé alors même que ceux-ci offrent une réelle opportunité afin de préciser les intentions pédagogiques du candidat,

- ✓ de l'utilisation de fiches pédagogiques déjà préétablies sur support numérique et parfois stéréotypées. L'utilisation « plaquée » de ces fiches ne permet pas au candidat de s'adapter au sujet donné. Cette mobilisation, parfois systématique et automatique par certains candidats, limite leur capacité d'analyse et de réflexion et les empêche de proposer des démarches diverses et mieux adaptées qu'ils pourraient mobiliser. Le travail de préparation en loge doit ainsi permettre une appropriation du sujet par le candidat et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » qui sont généralement peu pertinents,
- ✓ d'une présentation des modalités d'évaluation sans précision de leur objectif, de leur mise en œuvre concrète, des critères d'évaluation et de leur exploitation.

6.2.3 La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures en loge surveillée. **Le candidat peut se munir de la documentation, y compris numérique** qu'il trouvera utile à sa préparation, à l'exception de fiches pédagogiques préremplies. À cet égard, le jury conseille de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de son temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé et d'éviter de se concentrer seulement sur la lecture de documents et de manuels. Les documents officiels en vigueur comme les programmes, les documents pédagogiques d'accompagnement, la définition des épreuves, ainsi que des dictionnaires de sciences de gestion, d'économie, de management ou de droit, des ouvrages ou articles de référence sur des auteurs de la discipline sont des documents essentiels à la préparation de cette épreuve et peuvent être considérés comme suffisants.

Les candidats doivent réfléchir à la séquence dans son ensemble et dans le contexte posé. Le jury n'attend pas de remarques d'ordre général sur la discipline mais une appropriation et une application au sujet posé. **L'intégralité du sujet doit être traitée.**

Un poste informatique est mis à disposition de chaque candidat mais le candidat peut également amener et utiliser son propre matériel informatique. De même, le candidat doit se munir d'un support de stockage amovible, par exemple une clé USB, un disque dur externe, pour la présentation de son travail au jury et il devra s'assurer contre les risques d'incompatibilité des systèmes informatiques. Les salles d'examen sont toutes équipées d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur fixe sur lequel le candidat pourra présenter sa réflexion pédagogique.

Il est **interdit d'accéder au réseau internet** et il n'est pas possible de procéder à des impressions.

6.2.4 L'exposé

L'exposé doit se concentrer sur le traitement du sujet en répondant à l'intégralité des questions posées.

Le candidat n'a pas à rappeler son parcours professionnel dans la mesure où le jury en a pris connaissance lors de l'analyse du dossier de RAEP. Si le candidat souhaite se présenter, il doit le faire de façon très succincte.

Dans cette épreuve, le jury attend en particulier du candidat :

- ✓ la maîtrise de l'ensemble des savoirs et la connaissance des matières composant la discipline Économie et gestion. Le candidat devra démontrer qu'il maîtrise les concepts fondamentaux de la discipline,
- ✓ la capacité à se référer aux auteurs en lien avec le sujet,
- ✓ l'utilisation et la maîtrise d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique indispensable et utile pour étayer ses propos,
- ✓ l'intégration, dans sa réflexion, du contexte de la situation pédagogique proposée (niveau de classe, service de l'enseignant, équipements, et tout autre fait pouvant influencer sur le contexte d'enseignement) en évitant le piège d'un développement trop long,
- ✓ la justification des choix didactiques et pédagogiques opérés,

- ✓ la présentation des travaux situés en amont et en aval de sa séance et, l'explicitation de la réflexion qui a guidé ses choix : l'évaluation dans toutes ses dimensions, la transversalité entre disciplines et niveaux, le travail en équipe, les co-animations possibles et la réactivation des notions acquises par les élèves,
- ✓ la capacité à exposer le rôle, les missions et la posture du professeur au regard de la situation proposée et des valeurs de la République,
- ✓ La capacité à incarner et à faire respecter les valeurs de la République dans la pratique professionnelle
- ✓ la connaissance de la série technologique et des programmes
- ✓ La connaissance des différentes possibilités de poursuite d'études post-bac (STS,BUT,CPGE...).

6.2.5 Les recommandations aux futurs candidats de l'épreuve orale

Le jury recommande aux candidats :

- ✓ de développer leurs compétences scientifiques en matière de pédagogie et de didactique,
- ✓ de réaliser leurs propres supports de présentation orale
- ✓ de justifier les propositions de documents du dossier « élève »,
- ✓ de développer leurs idées et l'intérêt pédagogique de leur approche,
- ✓ de procéder à une lecture approfondie du bulletin officiel (BO) afin de les relier aux choix didactiques et pédagogiques opérés,
- ✓ de veiller à la gestion du temps afin de ne négliger aucune des questions, notamment les questions portant sur les compétences des enseignants mobilisées

Points de vigilance :

Les productions conçues sont souvent limitées, voire absentes et leur exploitation est souvent décevante car l'intérêt pédagogique est peu développé ce qui en limite la justification. Le contenu disciplinaire n'est pas totalement maîtrisé. Il est rappelé que les candidats doivent parfaitement connaître les attendus des programmes de la série STMG.

Les questions du sujet ne sont pas toujours bien comprises. Il est nécessaire de bien lire le sujet et de porter attention aux questions posées dans le contexte pédagogique proposé.

Dans le cadre de l'échange avec le jury, il est important que le candidat face preuve d'écoute active vis-à-vis du questionnement en répondant avec précision à la question posée. Il n'est pas pertinent que le candidat développe une stratégie d'évitement de la question posée en la reformulant autrement dans un sens qui lui est favorable.

Les candidats doivent veiller à structurer leur réponse, afin d'expliquer, d'argumenter, de justifier, d'illustrer. Le but étant de fournir une réponse complète et réfléchie.

Le candidat doit intégrer le contexte du sujet et ne doit pas le rapporter systématiquement à son seul contexte d'exercice. Il doit être en capacité de s'ouvrir à d'autres pratiques et environnements professionnels. Cet aspect est primordial, il permet aux jurys d'apprécier les qualités réflexives des candidats.

Concernant les modalités d'évaluation des acquis des élèves, des candidats proposent des modes d'évaluation (diagnostique/formative/sommative/certificative), sans réelle justification des objectifs ciblés, ni élément concret de correction ou de remédiation. Ils ne s'interrogent pas suffisamment sur la place de l'évaluation dans le processus d'apprentissage.

Comme dans le dossier de RAEP, si l'utilisation des manuels n'est pas interdite, il est recommandé au candidat de faire preuve d'une didactisation, en référence à un contexte, une monographie, puis de justifier les choix au regard des objectifs envisagés de la séance présentée.

Concernant la présentation d'une manière générale, il est important de bien structurer celle-ci et, par là même, de bien distinguer les aspects didactiques et pédagogiques en proposant une approche par les capacités. Le candidat doit donc être en mesure de différencier didactique et pédagogie, capacité et compétence, programme et référentiel.

Les candidats doivent veiller à la qualité de l'expression orale et éviter les fautes d'orthographe sur les supports proposés (notamment sur le diaporama). De même, la tenue vestimentaire doit demeurer professionnelle. Les candidats doivent présenter l'épreuve avec une posture professionnelle conforme aux attendus du métier d'enseignant.

6.2.5.1 Développer les savoirs scientifiques et justifier la démarche pédagogique

Plusieurs conseils sont donnés aux candidats :

- ✓ **introduire et surtout conclure** sa prestation orale ;
- ✓ faire référence à un **vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation** le fassent à bon escient et en maîtrisent le contenu et le sens. Il est indispensable de connaître le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013) et le cadre de référence des compétences numériques en Éducation (CRCN – EDU). Les savoirs pédagogiques et didactiques peuvent également être mis en lien avec l'actualité pour favoriser la contextualisation ;
- ✓ **exposer sa réflexion didactique** : il convient de délimiter les savoirs attendus, inscrire la séquence ou les séances dans la progression en lien avec le contexte, mesurer les enjeux des savoirs scientifiques et proposer une réflexion sur les méthodes à mettre en œuvre afin d'atteindre les capacités attendues par les programmes ;
- ✓ **présenter la séquence pédagogique** avec des incontournables :
 - la fixation d'objectifs pour acquérir puis mobiliser les capacités et compétences des programmes et référentiels sans oublier les impératifs de la préparation à l'examen,
 - l'élaboration d'enchaînements pertinents entre les séances,
 - l'ancrage dans un contexte organisationnel,
 - la définition précise des notions comme les termes du sujet.
- ✓ **justifier la démarche pédagogique d'une séance proposée**, opérer une réflexion et une présentation de :
 - la mise en activité des élèves avec une présentation du ou des support(s) élèves et des attendus,
 - l'utilisation de l'outil numérique comme un moyen au service de l'enseignement et de l'orientation et non comme une fin. Il peut être utilisé dans et en dehors de la classe et doit l'être à bon escient. Ceci sous-entend que le candidat gagnera à ne pas opérer une liste descriptive de tous les moyens numériques à mobiliser mais il aura tout intérêt à en sélectionner certains et justifier du choix de leur mobilisation,
 - l'évaluation concrète de la séance. Il est à rappeler que l'évaluation ne se limite pas à une note. De plus, elle se fonde sur les capacités et les compétences et pas uniquement sur les notions,
- ✓ s'inspirer d'une **expérience pédagogique vécue**,
- ✓ opter pour une démarche pédagogique rigoureuse permettant aux apprenants de faire le lien entre la réalité des organisations et les concepts théoriques à appréhender,
- ✓ justifier les choix, préciser l'impact recherché.

6.2.5.2. Élaborer ses propres supports

Il est conseillé aux candidats de :

- ✓ présenter et justifier son utilisation des supports pédagogiques notamment les supports « élèves » ou les supports d'évaluation. Les supports numériques doivent être utilisés à bon escient et leur utilité doit être justifiée ;
- ✓ les supports pédagogiques (extraits de manuels, articles de presse) doivent être intégrés dans la séquence présentée. Le candidat ne peut se munir pendant sa présentation orale de manuels ou d'autres supports ; exception faite des brouillons établis durant le temps de préparation en loge.
- ✓ indiquer la source des supports utilisés, justifier le choix et l'intérêt pédagogique par rapport au sujet traité ;
- ✓ soigner la présentation des supports de l'épreuve pour permettre une lecture aisée des membres du jury. Utiliser les techniques de visualisation pour focaliser l'attention (pointeur/zoom/formatage de document/schématisation) ;
- ✓ recourir aux outils numériques pour l'oral du concours mais également dans la dynamique pédagogique.

6.2.5.3. Connaître la série STMG et les voies d'orientation possibles

Il est important que le candidat ait une parfaite connaissance de la voie technologique, de ses spécificités et des poursuites d'études possibles. Il devra être attentif aux évolutions des formations, à leurs objectifs, aux réalités professionnelles, aux méthodes pédagogiques, aux programmes.

Un candidat doit obligatoirement connaître le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe et de son établissement. Il maîtrise le travail quotidien avec la vie scolaire ainsi que la coopération avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école afin de favoriser le parcours d'orientation de ses élèves.

Il est obligatoire de :

- ✓ connaître les savoirs disciplinaires et les programmes de la série STMG (finalités/notions/capacités). Une entrée par les capacités est conforme aux exigences des programmes. Il est donc indispensable d'envisager la séance proposée par cet incontournable ;
- ✓ maîtriser le parcours en STMG et les orientations possibles (STS,BUT,CPGE...).

6.2.5.4. Utiliser les techniques de la communication orale

La communication orale est un point important pour exposer avec clarté les propositions : elle doit être fluide et dynamique.

Le candidat doit proposer une mise en situation qui met en scène le groupe classe et l'enseignant. À cet effet, il s'assure de dynamiser les grandes étapes de sa progression comme il le ferait en classe. Les conseils suivants peuvent être utiles :

- ✓ s'entraîner en temps limité pour être prêt le jour de l'épreuve et mieux gérer son temps ;
- ✓ structurer le discours, ne pas chercher à mobiliser la parole, écouter les questions du jury et faire preuve de concision et de justesse dans l'expression des arguments ;
- ✓ recourir à des phrases courtes pour éviter les contradictions et les phrases mal construites ;
- ✓ s'entraîner à l'oral avec des collègues, travailler la confiance en soi, utiliser des techniques adaptées pour gérer le stress.

Points de vigilance :

Le jury remarque, cependant, que certains candidats intimidés ou manquant d'esprit de synthèse, présentent des prestations orales avec des longueurs et des incohérences. Le jury n'attend pas nécessairement de la part du candidat une présentation allant jusqu'à 40 minutes dans la mesure où cette durée représente un maximum. Il est donc préférable de recentrer ses propos sur les attendus du sujet et de faire preuve de pertinence.

Par ailleurs, la présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent être en

adéquation avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions.

Le candidat doit se détacher de ses notes et regarder l'ensemble des membres du jury. Le registre de langage doit être soutenu. Le candidat doit démontrer sa capacité à animer une séance en classe. Le jury précise cependant qu'il n'est pas attendu que le candidat simule une situation d'enseignement dans le cadre d'un jeu de rôle.

6.2.6 L'entretien

L'entretien repose sur un échange entre les membres du jury et le candidat. Il prend appui sur la présentation orale du candidat mais également sur le dossier de RAEP mis à disposition des membres du jury.

Observations sur la présentation orale du candidat

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée.

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les qualités réflexives et argumentatives du candidat. Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Par ailleurs, toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée. Le jury souhaite apprécier la capacité du candidat à s'adapter à un contexte, sa capacité à présenter de façon argumentée et convaincante.

Le candidat doit savoir réagir aux questions pendant l'entretien et faire preuve d'analyse et de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'intégrer des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée. Les réponses apportées doivent être à la fois étayées et concises.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de la proposition qu'il fait (conditions matérielles, organisationnelles, humaines, etc.).

Les meilleurs candidats ont su montrer au jury leur dynamisme, leur adaptabilité à la situation et au sujet, leur parfaite maîtrise des notions et concepts, et l'authenticité de leurs propositions. Ils ont apporté des réponses contextualisées aux questions posées, cohérentes et structurées démontrant une réflexivité importante pendant la phase de préparation en y intégrant leurs propres pratiques professionnelles.

Observations sur l'échange à propos du dossier de RAEP entre le jury et le candidat :

Au cours de l'entretien, le jury peut choisir de consacrer **10 minutes au dossier de RAEP** pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations du jury lors de l'étude du dossier. Cette partie de l'entretien n'est pas systématique.

L'entretien ne pourra pas excéder 30 minutes.

Il est conseillé au candidat de :

- ✓ justifier de façon précise, et donc concrète, chacun de ses choix pédagogiques en utilisant l'intégralité du temps qui lui est imparti ;
- ✓ prendre le temps d'écouter, de reformuler les questions posées pour mieux les comprendre et les analyser ;
- ✓ faire preuve d'écoute active et de réactivité. Ces éléments sont appréciés lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule ;
- ✓ adopter une prise de parole structurée et mesurée, en restant attentif aux questions du jury et en privilégiant des réponses concises et argumentées.

En synthèse et de façon générale, le jury s'attache à apprécier les connaissances du candidat sur les compétences professionnelles précisées au BO n° 30 du 25 juillet 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.